

Abstract - Groupe n°36

Enjeux et perception de la prévention par l'interdiction: le cas des puffs

Clara Crochat, Gabriel Danese, Jeanne Dano-Roman, Sami Sassi, Matthieu Würzner

Introduction

L'année 2025 marque un tournant dans le devenir des puffs, en effet, le 4 juin 2025 le parlement suisse a voté pour l'interdiction de ces produits. La puff est un dispositif électronique jetable arrivé sur le marché suisse en 2020 permettant l'inhalation d'une solution contenant de la nicotine, des solvants et des arômes chimiques (1).

Addiction Suisse rapporte qu'en 2022, 3.1% des jeunes de 12 ans et 25.1% des 15 ans ont utilisé une e-cigarette au moins une fois lors des 30 derniers jours (2). Ainsi, les puffs sont devenues plus courantes chez les adolescent.e.s que la cigarette. « [...] La préoccupation pour les acteur.ice.s de la prévention d'éviter que les jeunes développent une addiction à la nicotine est plus que jamais d'actualité » (2). Les puffs les exposent à des risques pour leur santé et ils.elles sont les premier.e.s ciblé.e.s par leur marketing (3). De plus, les adolescent.e.s sont particulièrement vulnérables au développement d'addictions (4). Cette période est une opportunité pour la prévention car les habitudes de consommation acquises à cet âge tendent à être pérennes dans le temps (2). Intervenir auprès de la santé des jeunes est une excellente manière d'investir dans la santé de la population adulte future. En terme de prévention, un consensus entre des expert.e.s romand.e.s (5) a été établi et recommande une interdiction de vente de puffs. Dans le cas échéant, ils préconisent des limitations strictes quant à la composition du produit, son marketing, sa vente ainsi que sa consommation (5).

Ainsi, notre problématique est: Quels enjeux autour d'une interdiction complète de la vente de puffs et de son impact potentiel sur les jeunes de secondaire 1 dans le canton de Vaud ? Trois objectifs ont été définis dans le cadre de notre travail. D'abord, évaluer l'impact préventif d'une interdiction complète des puffs sur la consommation des jeunes de 12 à 15 ans. Puis évaluer l'acceptabilité et la faisabilité de l'interdiction des puffs dans la population. Ensuite, explorer les dimensions économiques, légales et éthiques de la mise en place de l'interdiction des puffs en Suisse.

Méthode

Afin d'explorer notre question de recherche, nous avons fait une revue de littérature et nous nous sommes adressé.e.s à différent.e.s acteur.rice.s pour récolter différents points de vue et perceptions. Nous avons effectué dix entretiens semi-structurés avec deux responsables politiques, une personne travaillant dans la santé publique vaudoise, un expert en droit du commerce, un revendeur de puffs, un pédiatre, deux tabacologues, une représentante du corps enseignant, une infirmière scolaire ainsi que le représentant d'une association de parents d'élèves.

Résultats

Les personnes interviewées décrivent un manque de recul quant aux effets directs des puffs sur la santé mais identifient toutes un risque d'addiction. La plupart les voit comme une porte d'entrée vers d'autres produits nicotiniques. Un pédiatre du CHUV nous dit: « On a peu de recul sur l'impact à long terme mais le risque à l'air moindre par rapport à la cigarette traditionnelle. Par contre, il est important de dire que les jeunes n'utilisent pas la puff comme un moyen de substitution du tabac, c'est un moyen d'entrée dans le monde du tabac et de la nicotine ».

L'interdiction est une mesure de santé publique stricte et difficile à mettre en place mais dans le cas des puffs, la majorité voit l'interdiction comme le moyen le plus efficace pour agir sur la consommation. Un politicien libéral décrit: « Diminuer la disponibilité du produit est extrêmement efficace car on

influence directement la consommation ». Deux craintes majeures ont été relevées au travers nos entretiens. Premièrement, la redirection de la consommation vers d'autres produits nicotiniques. Deuxièmement, le risque de créer un marché parallèle. Face à ces deux problèmes potentiels, la majorité mentionne qu'un travail de sensibilisation sera primordial. Concernant le risque de vente illégale, un politicien la décrit comme marginale, étant donné qu'il existe des produits similaires qui sont autorisés à la vente, comme les e-cigarettes.

En termes d'impact socio-culturel, une mesure préventive stricte comme l'interdiction aura un effet sur la perception du produit par la population et par les enfants. Pour nos interviewé.e.s si le produit devient interdit c'est qu'il est dangereux. Il subsistera cependant un risque pour les adolescent.e.s qui explorent activement les limites des règles.

Concernant les aspects économiques, les politicien.ne.s décrivent l'interdiction comme ayant un bon rapport coûts/efficacité mais que les délais de mise en place sont longs. Aussi, les interviewé.e.s mentionnent un impact faible sur l'économie suisse car la majorité des industries ne se situent pas en Europe et que les commerces locaux auront le temps de transitionner vers la vente d'autres produits. D'un point de vue législatif, juridique et politique, les principaux obstacles identifiés étaient les délais de mise en place de nouvelles lois et la réticence du monde politique à entraver les libertés individuelles. La politicienne verte libérale répond à cela: « Il faut faire valoir la santé publique aux idéologies politiques ».

Pour finir, concernant les aspects éthiques, une interdiction restreint les libertés individuelles, mais selon la plupart des interviewé.e.s, cette mesure est justifiable de par la dangerosité des puffs pour les jeunes, les risques d'addictions et les coûts pour la collectivité qu'elles entraînent. Un tabacologue dit: « Les arguments de la prévention de la santé et de la protection de la jeunesse sont forts et mettent la plupart des politiques d'accord ». Pour les politicien.ne.s, l'interdiction est justifiable, car les puffs sont un produit récent, consommé majoritairement par des jeunes, ainsi leur consommation n'est pas encore ancrée.

Discussion et conclusion

L'interdiction est une mesure stricte mais nécessaire. Elle n'est pas suffisante pour éliminer la consommation et il est crucial de continuer à sensibiliser sur le sujet. De plus, la littérature n'apporte pour l'instant pas suffisamment de résultats concernant les risques à long terme de la puff sur la santé. Maintenant que l'interdiction de la vente à été acceptée au niveau fédéral, il sera nécessaire d'évaluer cette mesure en surveillant la consommation de la population et principalement des jeunes. Il est aussi important de suivre le marché des produits nicotiniques pour éviter que d'autres produits similaires apparaissent et ne soient pas directement régulés.

Références

1. Ramadan S, Ruchonnet-Métrailler I, Guerin S. Alerte aux puffs : addiction aux produits nicotiniques chez les jeunes. Rev Med Suisse. 21 févr 2024;862:390 –5.
2. Delgrande JM, Balsiger N, Schmidhauser V. La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC). Rapport de recherche No 149 [Internet]. Addiction Suisse; 2023 mars [cité 3 mars 2025]. Disponible sur:
https://www.hbsc.ch/pdf/hbsc_bibliographie_382.pdf
3. Fiche_dinformation_Puff_Bar.pdf [Internet]. [cité 4 mars 2025]. Disponible sur: https://www.at-schweiz.ch/documents/820/Fiche_dinformation_Puff_Bar.pdf
4. Ambresin AE, Leuchter R. Enfance, adolescence et risque d'addiction : une perspective développementale. Rev Médicale Suisse. 2024;20(862):377 —81.
5. Crézé, C., V., Lebon, L., Duperrex, O., Faivre, V., Pasche, M., Cornuz, J., Nouvelles cigarettes électroniques jetables « puffs » : consensus d'expert-e-s sur leur réglementation, Rev Med Suisse, 2023/812 (Vol.19), p.181–185. DOI: 10.53738/REVMED.2023.19.812.181

Mots clés

Puff ; Prévention ; Interdiction ; École ; Jeunes

29.06.2025

Enjeux et perceptions de la prévention par l'interdiction : le cas des puffs

Clara Crochat, Gabriel Danese, Jeanne Dano-Roman, Sami Sassi, Matthieu Würzner

Introduction

La puff, présente en Suisse depuis 2020, est une forme de cigarette électronique jetable et à usage unique contenant de la **nicotine**, des solvants et des arômes chimiques (1). Une étude d'Addiction Suisse rapporte qu'en 2022, **3,1%** des jeunes de **12 ans** et **25,1%** des jeunes de **15 ans** ont utilisé une cigarette électronique au moins une fois lors des 30 derniers jours (2).

L'année **2025** marque un tournant dans le devenir des puffs. En effet, le **4 juin 2025**, le Parlement suisse a voté pour l'interdiction de ces produits.

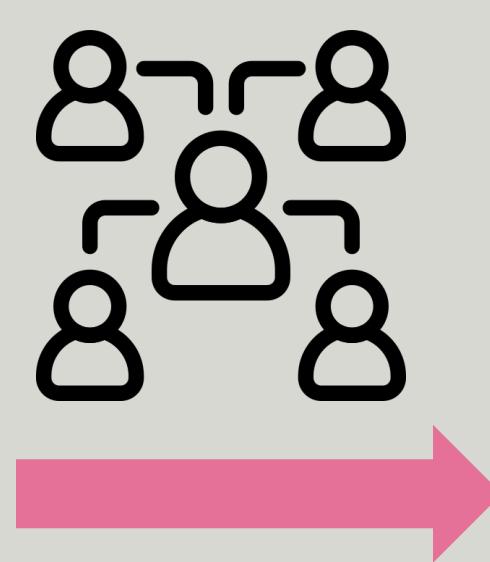
Méthode

Analyse de **10 entretiens semi-structurés** avec : 2 politiciens.ne.s, 1 vendeur de puffs, 2 tabacologues, 1 infirmière scolaire et 1 médiatrice, 1 juriste, 1 représentant des parents d'élèves, 1 responsable de santé publique, 1 pédiatre spécialiste des adolescents.

Objectifs

- Évaluer l'**impact préventif** d'une interdiction complète des puffs sur la consommation des jeunes de 12 à 15 ans
- Évaluer l'**acceptabilité et la faisabilité** de l'interdiction des puffs en Suisse
- Explorer les **aspects légaux et éthiques** de la mise en place de l'interdiction des puffs en Suisse

Aspects socio-culturels



Résultats

- Perception d'une **consommation problématique** par l'ensemble des interviewés
- Craintes par rapport au **manque de recul** concernant l'**impact sur la santé**
- Porte d'entrée vers une consommation d'**autres produits nicotiniques**
- Mesure **stricte** qui agit sur la **disponibilité** du produit et donc directement sur la **consommation**
- **Accords avec l'UE et droit du commerce** ne sont pas des obstacles, car le marché de la puff représente une part minime
- Risque de marché parallèle faible étant donné la présence d'**alternatives similaires**
- Interdiction justifiée par la **protection de la santé** de la population et l'**environnement**
- Mesures de **sensibilisation supplémentaires** seront nécessaires

Aspects législatifs et politiques



Aspects économiques



Aspects éthiques



Discussion et Conclusion

Nos résultats soulèvent une **inquiétude générale** quant à la consommation de puffs par les jeunes de 12 à 15 ans et les risques pour leur santé. Dans la littérature on souligne surtout le **risque élevé de développer des addictions** durant cette période. (3). Dans ce contexte, l'**interdiction** paraît être une mesure **nécessaire et logique**. Selon un **consensus d'expert.e.s suisses romand.e.s**, l'interdiction est une **très bonne manière** pour lutter contre la puff (4).

Comme principaux problèmes soulevés par une interdiction, il y a la difficulté à réguler les **ventes internet**, le risque de créer des **marchés parallèles** ou de réorienter les jeunes vers la **consommation de produits plus nocifs**. Il est donc **nécessaire** d'élaborer des **campagnes de sensibilisation supplémentaires** (5).

L'interdiction est une mesure peu commune en santé publique, on peut donc se demander si d'autres produits dangereux pour la santé pourraient à l'avenir être interdits. Quand est-ce que prévenir rime avec interdire ?

Références

1. Ramadan S, Ruchonnet-Métailier I, Guerin S. Alerta aux puffs : alerte aux produits nicotiniques chez les jeunes. Rev Med Suisse. 2023;21(162):20-2.
2. Delgrande Jordan M, Balsiger N, Schmidhauser V. La consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse – Situation en 2022 et évolution dans le temps – Résultats de l'Observatoire national de la Santé (ONS) [Internet]. Berne: Rapport de recherche No 149 [Internet]. Addiction Suisse; 2023 mars [cité 3 mars 2025]. Disponible sur: https://www.addiction.ch/sites/bibliographie_382.pdf
3. Annemets AE, Gauthier P. E-cigarettes, adolescents et risque d'addiction : une perspective développementale. Rev Méd Suisse. 2024;20(62):377-81
4. Velardi Crèze C, Lebon L, Duperré O, Gouïre V, Paëtche M, Cornet J, Nataf A, et al. E-cigarettes jetables en Suisse : consensus d'experts sur leur réglementation. Rev Méd Suisse. 1 févr 2023;8(2):161-5
5. Noar SM, Rohde JA, Practice-Dunn H, Kroschouch A, Hall MC, Brody RH. E-cigarette use, actual and perceived effectiveness of E-cigarette prevention advertisements among adolescents. Addict Behav. oct 2020;109:106473

Remerciements
Nous remercions tous nos intervenant.e.s ainsi que notre tutrice Séverine Vuilleminier



Contact (emails de tous les étudiants du groupe)

Clara.crochat@unil.ch
Gabriel.danese@unil.ch
Jeanne.dano-roman@unil.ch
Sami.sassi@unil.ch
Matthieu.wurzner@unil.ch